

# Pourquoi les réseaux sociaux déchaînent-ils autant de haine ?

REPLAY - Harcelé, insulté, le chanteur Christophe Willem a décidé de se retirer de Twitter comme d'autres personnalités avant lui. Il est compliqué, voire impossible de contrôler ce qui se dit sur Internet.

La page de l'émission : 3 minutes pour comprendre



Pourquoi les réseaux sociaux déchaînent-ils autant de haine ?

Crédit Image : AFP / DAMIEN MEYER | Crédits Média : Nicolas Burnens |  
Durée : 04:00 | Date : 22/01/2016

1/2

Pourquoi les réseaux sociaux déchaînent-ils auta...

Christophe Willem, chanteur : "Pourquoi j'ai quitt...

PAR **NICOLAS BURNENS**, **LOÏC FARGE** | PUBLIÉ LE 22/01/2016 À 12:17

Ces dernières semaines, des artistes comme Benjamin Biolay, Michel Polnareff ou encore Christophe Willem ont claqué la porte du réseau social américain Twitter. **"Il y a une personne qui me poursuit depuis six ans, avec des critiques qui touchent systématiquement à mon intégrité"**, témoigne Christophe Willem, qui a déposé trois plaintes en cinq ans, toutes jugées irrecevables. Ces artistes considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment

protégés contre la calomnie et le harcèlement de certains utilisateurs. Pour le constater, RTL a poussé la porte de Netino, une des nombreuses sociétés françaises de modération sur Internet.

Derrière son ordinateur, Jérémie Mani, le directeur de cette start-up parisienne, gère et surveille la réputation de dizaines de personnalités et de grandes entreprises. **Il suffit de quelques clics** pour trouver, par exemple, ce message écrit sur le compte d'un chanteur français : "Toujours aussi moche, on dirait un pédé maquillé". Pour Jérémie Mani, "ces types de propos, qui sont de l'homophobie ordinaire, on peut les trouver en vingt secondes sur les réseaux sociaux".

## Twitter assume

Dans son travail, ce spécialiste signale ce type de messages des dizaines de fois par jour. **Souvent sans succès**. "C'est la loi américaine qui s'applique, parce que ce sont des sites américains, et plus précisément l'amendement numéro 1 de la Constitution américaine qui donne une très large liberté d'expression. La conséquence de ça, c'est qu'il n'y a pas de modération. Vous pouvez tenir un propos raciste, homophobe ou antisémite sans risque de voir votre commentaire refusé", explique Jérémie Mani.

### **Twitter assume, en renvoyant à ses conditions générales d'utilisation.**

C'est écrit noir sur blanc. Les utilisateurs (ils sont 4 millions en France) sont les seules responsables de leurs propos. C'est résumé par ce slogan : "Vous êtes ce que vous tweetez !" Ils expliquent que ces messages haineux ne sont que le reflet de la société. D'après Twitter, on se lâcherait autant sur Internet que dans un bar ou un restaurant. Mais ce n'est pas ce que pense Mickael Stora, psychologue et directeur de l'Observatoire des mondes numériques. Pour lui, le réseau social est un amplificateur.

"Je ne crois pas que, lorsqu'ils sont invités à un mariage ou participent à une réunion, les gens vont parler avec autant de haine. Il y a au fond une forme de désinhibition parce que nous sommes derrière notre écran, mais aussi à l'abri de certaines instances", analyse-t-il. Pour lui, "**Twitter a un double langage**. Il n'a peut-être pas réellement réfléchi au fait qu'il y a des paroles profondément haineuses qui reposent la question d'un cadre juridique sur ce qui est possible ou pas de dire".

## Messages rarement supprimés

Beaucoup de spécialistes militent aujourd'hui pour la mise en place d'une meilleure surveillance : détecter les messages insultants grâce à **des robots-**

**modérateurs ou à des humains qui feraient la police** derrière des écrans. Mais cela coûte cher et les réseaux sociaux américains ne semblent pas prêts à le faire.

Non seulement, ces messages sont rarement supprimés, mais leurs auteurs sont également difficilement condamnés devant la justice. Pourtant l'arsenal juridique et les poursuites existent en France. **Mais il n'y a pas d'enquête automatique, car il faut déposer plainte**. Ce ne sont pas les seules difficultés, loin de là, explique **Alain Bensoussan, avocat-spécialiste des nouvelles technologies**. "Il n'est pas si facile que ça d'obtenir la révélation de la personne derrière l'adresse IP ou un pseudonyme (...) Ensuite, il y a la logique culturelle : il y a des informations qui, dans un pays, sont relatives de la discrimination ou de la diffamation, et qui ne le sont pas dans d'autres. Enfin, se pose le problème du coût d'accès à la procédure", analyse-t-il.

Rares sont donc les procédures qui aboutissent. Seulement une centaine l'an dernier, sur plus de 10.000 signalements transmis aux autorités françaises.